

prendre la grandeur du deuil dans lequel se trouve plongé l'Empire et auquel notre peuple prend une si large part. Dans la souveraine qui vient de mourir, le Canada a perdu une bienfaitrice insigne et une protectrice de ses libertés.

Nous garderons donc de sa longue et féconde administration un souvenir reconnaissant, et notre foi catholique nous inspirera le moyen de traduire d'une manière efficace notre reconnaissance.

La reine est morte. Son fils le prince de Galles lui succède sous le nom d'Édouard VII. Demandons à Dieu, nos très chers frères, de l'assister et de le protéger dans toutes ses voies. Souhaitons-lui un règne long et prospère marqué par la pratique des plus nobles vertus, par le respect de la justice et du droit, par la bonté envers son peuple, par l'amour de la paix, par le progrès de l'unité religieuse, rêve de notre glorieux pontife Léon XIII.

Pour nous, nous avons appris de notre divin Maître et de son Eglise nos devoirs de respect, de dévouement et de loyautés envers nos chefs légitimes, et nous saurons y être fidèles à l'avenir comme nous l'avons été dans le passé.

Le 3 février prochain, dimanche qui suivra les funérailles de la reine, sera consacré à l'action de grâces pour l'avènement du nouveau roi. Ce jour-là, à l'issue du service divin du matin, on chantera dans toutes les églises du diocèse un *Te Deum* solennel suivi de l'oraison *Quaesumus omnipotens Deus*.

Sera notre présente lettre lue en chapitre dans les communautés religieuses et au prône de toutes les églises, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre chancelier le 23 janvier 1901.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, ptre,

Chancelier.

NOTE.—Dans l'oraison *pro Rege*, on dira : *Ut famulus tuus Eduardus*.